

Associations loi 1901 : toutes les démarches sont désormais possibles en ligne

Depuis le 6 février 2014, les modifications (changement de statut, nouvelle composition du bureau ou du conseil d'administration...) et les dissolutions d'association sont rendues encore plus faciles et plus fiables par la mise en place d'une déclaration à distance via internet : **l'E-modification et l'E-dissolution**. Ces deux nouvelles modalités complètent **l'E-crédation** possible depuis 2012.

Ainsi, désormais toutes les procédures obligatoires auprès du bureau des associations sont dématérialisées à partir d'un site internet <https://compteasso.service-public.fr>. Cette dématérialisation s'inscrit dans la volonté du gouvernement de simplifier l'accès des citoyens aux services publics et permet de réaliser l'intégralité de vos démarches d'association en quelques clics depuis chez vous.

Ces modalités doivent être privilégiées et ont vocation à remplacer les envois papiers ou les dépôts auprès du bureau des associations même si ces derniers restent encore possibles dans un premier temps.

Rappelons que dans le département des Côtes d'Armor, environ **12.000 associations** sont en activité. En 2014, le bureau des associations, géré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a enregistré, pour l'ensemble du département, **3.721** déclarations dont **2.906** modifications, **630** créations et **185** dissolutions, autant de démarches désormais possibles depuis votre ordinateur et sans vous déplacer.

Pour tous renseignements concernant ces procédures, la DDCS se tient à votre disposition et peut vous transmettre un guide d'utilisation également disponible sur le site des services de l'État en Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Vie-associative>

**Contacts DDCS : bureau des associations 02 96 62 83 30 ou 02 96 62 83 36 – 1 Rue du Parc à Saint-Brieuc ; 4^{ème} étage – ddcs-associations@cotes-darmor.gouv.fr
-du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
-le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.**

Adresse postale : Préfecture des Côtes d'Armor – DDCS des Côtes d'Armor 1 Place du Général de Gaulle – CS 32370 – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1